

# TUTEUR REFERENT

ASKORIA met en œuvre de la formation de Tuteur référent, en alternance liée aux accords de branche du 7 janvier 2005.

Le rôle du tuteur référent est d'abord d'accueillir une personne en formation pour assurer son intégration dans un milieu professionnel.

Cette formation participe de la professionnalisation des acteurs de l'alternance qui accueillent, dans les établissements et services, les étudiants de la formation initiale, les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation, les nouveaux salariés.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Développer des compétences pour accueillir et intégrer un stagiaire ou un salarié au sein d'un collectif de travail.
- Se doter d'outils pour accompagner l'acquisition de savoirs, savoir-faire, savoir-être des personnes tutorées.
- Identifier les besoins d'accompagnement selon les dispositifs de référence de formation ou d'intégration dans l'emploi.
- Développer des compétences relatives à l'élaboration, l'accompagnement et l'évaluation du projet de formation ou d'intégration dans l'emploi.
- Acquérir des méthodes et outils pour faciliter la transmission de compétences en situation de travail.



### Intitulé de la formation

TUTEUR REFERENT  
Attestation de formation



### Lieux de formation

ASKORIA  
Campus des solidarités de Rennes



### Durée

Module 1 : 40 H  
Module 2 : 40 H  
Module 3 : 40 H



### Contacts

Charles-Antoine LE CERF

Conseiller en formation  
professionnelle

02 96 78 86 33 - 07 64 53 13 59  
[charles-antoine.lecerf@askoria.eu](mailto:charles-antoine.lecerf@askoria.eu)





## Prérequis

Public éligible à la formation :

Salariés qualifiés dans les secteurs sanitaire, social et médico-social accompagnant, soit :

- ▶ des stagiaires dans leur démarche de formation professionnelle (en formation initiale, en contrat de professionnalisation...)
- ▶ de nouveaux salariés dans leur intégration professionnelle.



## Certification

Les acquis de formation sont validés module par module, par la production d'outils ou de méthodologie de tutorat :

**Module 1 :** présentation de la mise en œuvre d'un outil de tutorat

**Module 2 :** analyse collective d'une situation d'évaluation certificative

**Module 3 :** réalisation d'un écrit formalisant l'argumentation d'un parcours formatif sur site qualifiant

Pour bénéficier de l'attestation de FORMATEUR DE TERRAIN (en référence à l'arrêté du 22 décembre 1998), il est obligatoire de suivre les 3 modules de formation.



## Procédure d'admission

Vérification des prérequis avec un conseiller en formation professionnelle d'ASKORIA

## CONTENU DE LA FORMATION

### 3 Modules

Chaque module se décline en trois sessions de deux journées de formation. Le temps de face à face pédagogique est de 6 heures journalières. Une heure complémentaire est réservée au travail d'appropriation et de recherche personnelle (mise à disposition de l'équipe pédagogique et de l'équipe du centre de ressources sur ce temps)

#### MODULE 1 : Tuteur de proximité - les bases (40H)

Ce module vise une certaine opérationnalité du tuteur afin de lui permettre d'organiser, superviser et évaluer un parcours formatif sur le terrain, et de mettre en œuvre ce parcours par la transmission au tuteur de savoirs et de compétences

Contenus :

- Construire et conduire un projet d'accompagnement
- Transmettre ses compétences
- Accompagner le parcours et évaluer les acquis de la formation

#### MODULE 2 : Tuteur de proximité : approfondissement (40H)

Ce module est centré sur les enjeux de l'alternance et sur la posture du tuteur dans la dynamique partenariale de la formation en alternance. Il s'agit pour les tuteurs d'appréhender l'ingénierie de formation en alternance en s'appropriant notamment le référentiel des formations

Contenus :

- S'outiller à la fonction pédagogique
- S'approprier l'ingénierie de formation en alternance
- Professionnaliser le tutorat

#### MODULE 3 : Tuteur référent (40H)

Ce module est axé sur le développement de la fonction tutorale en lien avec la notion de site qualifiant et place le tuteur dans une fonction de référence en ce qui concerne l'organisation du tutorat à l'interne de l'établissement.

Contenus :

- Développer la fonction tutorale sur un site qualifiant
- Optimiser ses techniques de communication et de médiation dans le cadre du tutorat
- Transférer ses compétences de tuteur